

la politique française des espaces naturels

JEAN-FRANÇOIS THÉRY
BERNARD SAILLET
SERGE ANTOINE
YVES BÉTOAUD

Parcs nationaux et régionaux, réserves, espaces de plein air, jardins urbains, sont dans chaque pays du monde, les éléments visibles d'une politique de l'environnement.

Mais à côté de ces espaces privilégiés, le cadre urbain lui-même, les paysages ruraux ne constituent-ils pas l'environnement "normal" de la vie quotidienne ?

Y a-t-il ou non antagonisme entre ces deux réalités ? Où en est la politique des espaces naturels en France ?

C'est ce que "2 000" a demandé à Yves Bétolaud, Ingénieur en Chef du Génie rural, des Eaux et des Forêts, Chef de la Sous-Direction de l'Espace Naturel au Ministère de l'Agriculture, à Bernard Saillet, Ingénieur du Génie rural, des Eaux et des Forêts, responsable des Parcs Régionaux à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, à Jean-François Théry, Auditeur au Conseil d'État, Conseiller Technique au Secrétariat permanent pour l'Étude des Problèmes de l'Eau, à Serge Antoine, Chargé de Mission à la D.A.T.A.R., à qui vient d'être confiée la préparation, pour le début de 1970, d'un Comité Interministériel sur l'environnement.

Paul-Henry Plantain a assuré la présentation de cette "table ronde".

Depuis une dizaine d'années, constatez-vous un changement dans l'opinion (l'opinion française), quant à la protection et l'amélioration de l'environnement et quels en sont les signes ?

JEAN-FRANÇOIS THÉRY : Depuis une dizaine d'années l'opinion française s'est progressivement et nettement sensibilisée aux problèmes « naturels ».

Mais une ambivalence demeure : on a l'impression qu'il s'est formé une espèce de mythe de la nature, alors que le comportement quotidien reste inchangé ; très peu de Français en vacances recherchent vraiment le contact avec la nature et l'opinion est surtout sensibilisée aux catastrophes naturelles qu'elle considère comme un scandale (un incendie de forêt ou la pollution du Rhin).

Les journalistes eux-mêmes amplifient ces catastrophes, décrivent les moyens toujours insuffisants mis en œuvre pour les combattre, mais repercutent difficilement des informa-

tions sur l'effort quotidien de lutte contre la dégradation de l'environnement.

La prise de conscience existe donc au plan intellectuel, mais elle reste encore sans influence dans la vie quotidienne.

BERNARD SAILLET : Je suis d'accord sur l'immobilisme des comportements quotidiens : l'on continue à jeter n'importe où son mégot allumé et l'on voue aux gémonies les incendiaires de forêt... et ne parlons même pas du sans-gêne florissant dans le domaine du bruit ou des constructeurs de « mon chez moi ». L'individualisme forcené du Français y est-il pour quelque chose ? Il est vrai qu'à l'étranger, du moins dans les pays anglo-saxons, germaniques ou nordiques, le comportement de la population est nettement plus satisfaisant... chez eux.

Sur la prise de conscience intellectuelle, je suis également d'accord. Mais j'ajouterai que l'inquiétude du patri-

moine naturel est encore essentiellement l'affaire des citadins qui contempnent le croissant désordre des vieilles voitures le long des routes, les rivières transformées en égout, ou qui subissent des pollutions nombreuses.

SERGE ANTOINE : Parmi les raisons de cette prise de conscience - des citadins principalement j'en conviens - j'ajouterai le sentiment que l'ère du monde fini commence. Valéry l'a dit, mais la lune l'a rendu sensible. Le monde a maintenant le sentiment que la terre est relativement unique ; les planètes resatellisées créent une sorte de miroir à notre société où elle se regarde elle-même.

Quant aux signes de la prise de conscience, la raison pour laquelle priment les catastrophes est simple ; notre société est entrée dans une époque audio-visuelle : la pollution de la mer ou du Rhin, la pollution des rivières - au point que les préfets dans certains départements français ont dû les fermer, même aux baignades - ont été extrêmement sensibles, parce qu'elles se voient.

Quant à l'attitude des citadins, je crois qu'il faut à la fois l'expliquer et en mesurer la portée et les limites : personne ne se rend compte qu'à l'heure actuelle les citadins ne sont plus ceux d'autrefois. Dans tout citadin de jadis, il y avait un rural ou un agriculteur proche. A l'heure actuelle, ce n'est plus vrai ; on passe à une génération de citadins, nés de citadins, pour lesquels le retour à la campagne ou à la nature est quelque chose dont ils sont presque contraints de prendre conscience.

Pour la première génération, les choses étaient tellement naturelles qu'elle n'avait pas besoin de se les expliquer. La deuxième génération doit se les expliquer et se les réinventer.

La nature qu'elle réinvente est artificielle, mais la société ne le mesure pas encore : elle se lance les yeux fermés dans la soif du « naturel ». Cela s'explique d'ailleurs : on a greffé à la société des instruments de consommation, des instruments mécaniques.

Mais à l'heure actuelle il y a tendance au rejet de ce qui est « placage ». Les responsables administratifs qui étaient uniquement préoccupés par les équipements neufs, ou les signes visibles du progrès (et des inaugurations), sont en train de s'inquiéter du problème de l'environnement et des « aménités », selon le mot de Bertrand de Jouvenel.

On a évoqué les catastrophes qui atteignent le milieu naturel ; est-ce que ces catastrophes sont plus fréquentes qu'autrefois ?

YVES BETOLAUD : S'il y a de très nombreuses érosions, pollutions et nuisances qui sont des phénomènes récents ou dont l'extension est récente, d'autres sont, au contraire, extrêmement anciennes. Ce qui, je crois, est un fait nouveau, c'est la prise de conscience de la gravité du problème.

Il est certain que le développement de la technologie accroît considérablement les risques de catastrophes, mais dans le même temps, ce qui est quand même assez encourageant, c'est que la technique s'affine et permet souvent, si on accepte d'y mettre le prix, de protéger notre milieu de vie. Au fond, dans ces greffes malencontreuses dont parlait Serge Antoine, les anticorps peuvent être secrétés. Mais nous devons faire un choix politique et économique très important ; il faut savoir si nous acceptons que notre société consomme sans contrepartie ou si, au contraire, nous acceptons de faire intervenir dans le bilan économique le maintien de quelque chose qui est, encore une fois, souvent impondérable mais qui est néanmoins littéralement vital, tous les biologistes le disent.

La question posée étant extrêmement vaste, je me limiterai à un exemple : celui des incendies de forêts, forme très dramatique, très spectaculaire de destruction de l'environnement. Ce phénomène qui a existé de très longue date s'accroît dans certaines régions en raison notamment de la fréquentation touristique et de la dégradation du milieu forestier. Mais

rien n'est inexorable. Dans les Landes de Gascogne, on est arrivé à améliorer la situation ; dans la région méditerranéenne, le problème demeure. Les moyens de lutte s'accroissent : information, cours dans les écoles, organisation de patrouilles de surveillance, d'alerte et de première intervention. Puis il y a l'aménagement de la forêt, activement entrepris en application de la loi du 12 juillet 1966 ; il faut non seulement protéger la forêt mais également la reconstituer, et l'aménager de façon parfaitement cohérente avec les projets d'équipement rural, d'urbanisme, d'hydraulique, de développement routier...

Enfin il y a la lutte directe contre l'incendie. Des moyens technologiques nouveaux existent : produits chimiques améliorant le pouvoir extinctif de l'eau, moyens aériens de surveillance, avions amphibies porteurs d'eau, commandos hélicoptères.

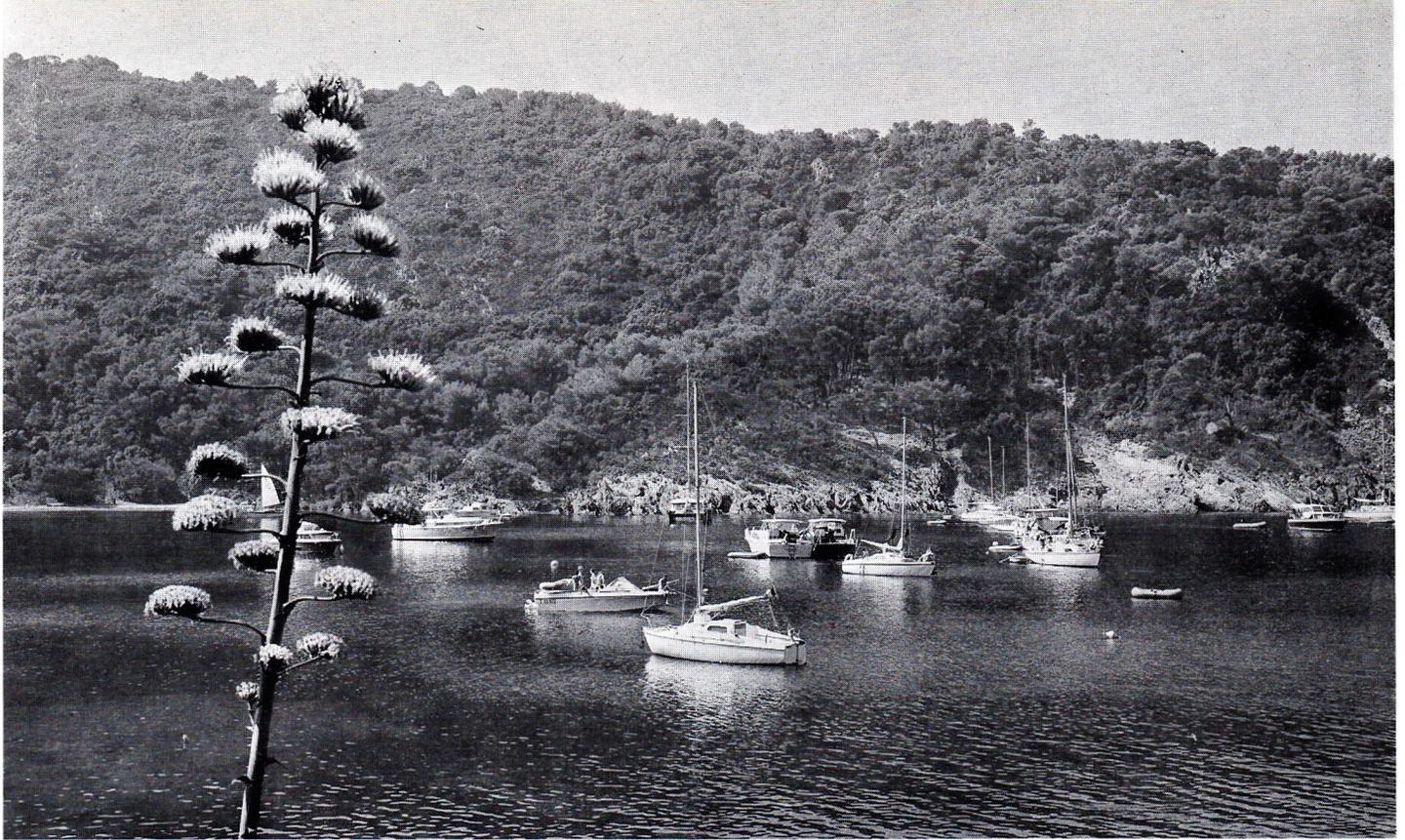
Rien n'est donc joué dans l'extension des catastrophes mais tout est subordonné aux crédits affectés à ces actions : leur volume permet de juger la volonté d'un pays.

D'autres problèmes traduisent la même évolution : les érosions torrentielles ou les grandes inondations, par exemple, se sont accrues, l'homme étant intervenu dans un milieu naturel, sans modération, et surtout sans conscience écologique.

Mais les résultats, positifs, ont été ici aussi affaire de volonté collective.

L'évolution de l'opinion quant à la nécessité de la protection de l'environnement n'implique-t-elle pas qu'il faille sans cesse redéfinir la politique des « parcs », plus exactement cerner davantage ses objectifs à long terme ?

JEAN-FRANÇOIS THÉRY : Yves Bétolaud a parlé de protéger pour aménager, c'est là le maître-mot de la politique des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, qui est en train de prendre vie en France ; ce n'est pas ici le lieu d'énumérer toutes les réalisations qui sont en cours ou qui sont faites.



Les sites naturels côtiers sont de plus en plus rares au moment où les sports nautiques se développent. Ici une île de la Méditerranée, Port-Cros, parc national français depuis 1963, voisin de deux autres îles, Porquerolles et les îles du Levant qui forment les îles d'Or.

On signalera seulement qu'il y a là une politique clairement affirmée depuis quelques années. Mais il faut que nous soyons bien conscients de la continuité qu'implique une telle politique.

Yves Bétolaud, tout à l'heure, a dit que pour se protéger contre les catastrophes, il était nécessaire d'accepter d'en payer le prix, que c'était un problème économique. Avec les parcs naturels régionaux ou les parcs nationaux, nous retrouvons un problème du même ordre. Il est bien certain que si l'on veut préserver des sites, soit parce qu'ils abritent un milieu naturel en équilibre que l'on veut protéger, soit parce que ces sites sont privilégiés pour permettre à l'homme d'y vivre dans sa plénitude, on ne va pas choisir les sites les plus dégradés, mais au contraire les plus beaux. Or ceux-ci, précisément, pourraient recevoir un équipement touristique immédiatement « rentable ». D'où nécessité d'un

arbitrage où l'on admette qu'il y a quelque chose de plus important que la rentabilité économique à court terme de leur équipement. Aussi faut-il que ces parcs naturels, une fois définis, soient considérés comme des sanctuaires, et que l'on ait la prétention pendant une assez longue période de les garder tels qu'ils sont, tels qu'on les a définis, sans succomber à l'inévitable pression économique qui s'exercera en faveur de leur « équipement ».

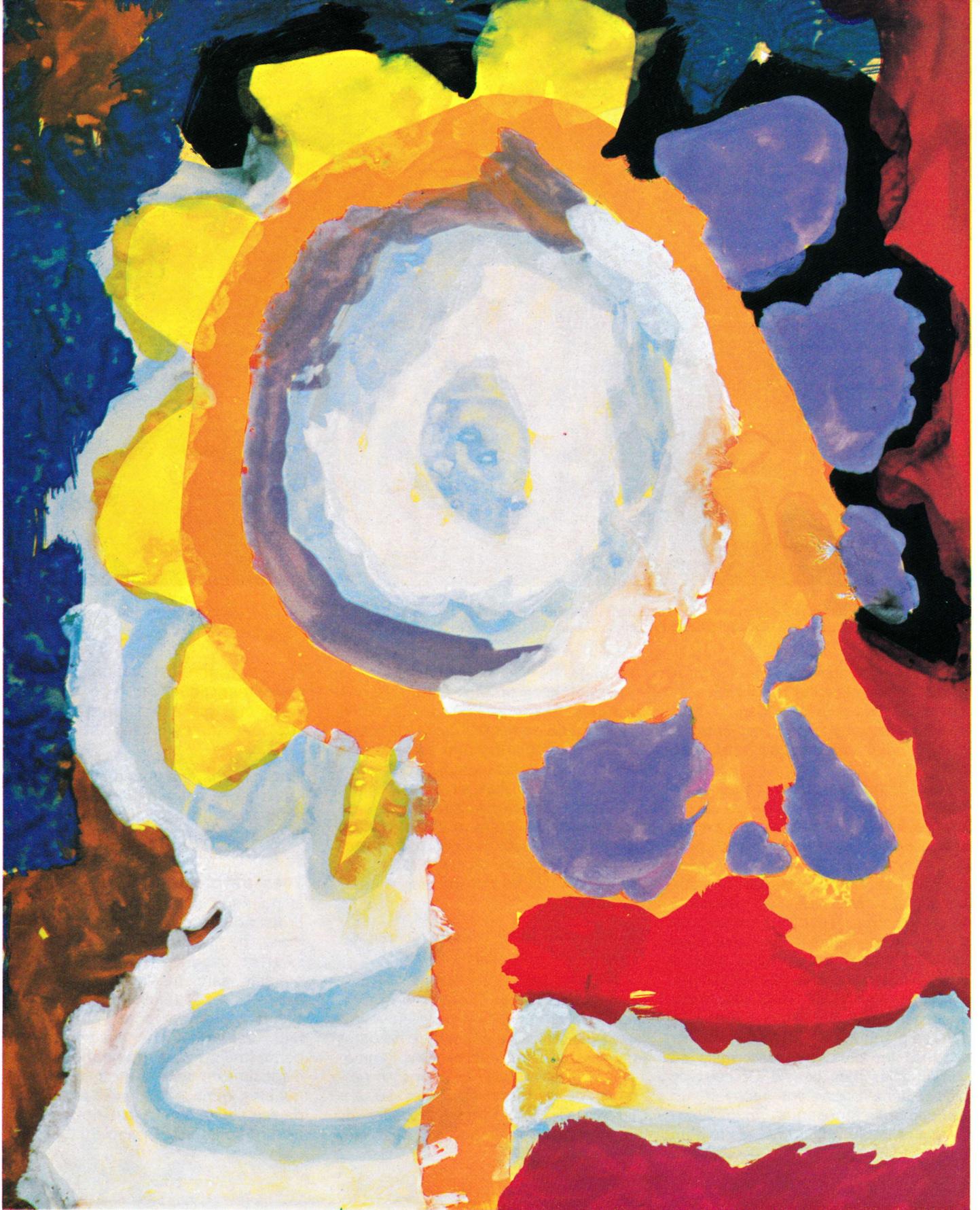
SERGE ANTOINE : Je nuancerai volontiers ceci sur deux points :

D'abord sur la "rentabilité" économique, calculée en fonction des habitants de la zone d'un parc ou même calculée en soi ; je pense que les parcs naturels peuvent, même dans l'immédiat, apporter des solutions « rentables ». A fortiori à 5 ou 10 ans devant soi. Les formes actuelles de rentabilité ne sont pas, en effet, des

normes canon. La notion d'équipement touristique du type « grands ensembles » par exemple, ne sera peut-être qu'un moment dans notre société.

Sur l'intangibilité, je serai moins absolu, du moins quand l'emprise territoriale des parcs nationaux et régionaux sera suffisante. Il y aura, dans 20, dans 30 ans, d'inévitables révisions : aucune frontière n'est éternelle.

YVES BETOLAUD : Les deux volets de la politique des parcs, d'une part la protection et d'autre part l'aménagement au sens général du terme, existent depuis l'origine. Depuis le premier parc national de Yellowstone (1872) la réflexion a été de dire « il faut protéger pour l'homme », il faut créer des aménagements pour permettre au plus grand nombre de disposer de ces paysages remarquables, donc le faire avec une notion de rentabilité tout à fait nouvelle qui est une rentabilité financière, bien sûr,



La terre est belle bleue et verte C'est elle la plus belle

mais surtout une rentabilité en valeur de civilisation (je ne sais trop quelle appellation lui donner), en mieux-être, en mieux-vivre et peut-être également en bonheur...

SERGE ANTOINE : En monnaie d'Arcadie...

YVES BETOLAUD : En monnaie d'Arcadie, c'est le terme.

Je voudrais insister plus particulièrement sur le champ d'initiatives qui nous est ouvert dans les zones périphériques des parcs nationaux ou des parcs régionaux, celui de l'accueil et de l'hébergement des amateurs de calme et de nature qui constitueront la clientèle des parcs : 120 millions de visiteurs sont entrés dans les parcs nationaux américains en 1966 ; il existe donc un courant touristique potentiel très considérable qui a ses exigences. Ne serait-ce pas une chance merveilleuse que d'utiliser les zones périphériques, promues en quelque sorte au rang de laboratoires, pour y ciseler des formules d'accueil spécialement adaptées à cette forme nouvelle du tourisme ?

L'accueil signifie aussi que les visiteurs respectent la nature, non pas en raison des règles de droit, mais en raison d'une meilleure conscience et, pour cela, il importe de leur faire connaître la nature ; d'où, toute une série d'idées comme la création de « maisons du Parc », de « portes du Parc », de sentiers botaniques, sylvi-coles ou géologiques. Il serait intéressant de montrer certains mécanismes biologiques complexes mais passionnants ; ce serait une étape vers la création de véritables réflexes écologiques.

Il est impossible de dire ici tout le parti que l'on pourra tirer des parcs, tant au plan scientifique, qu'au plan éducatif et qu'en matière économique. Les parcs constituent une formule moderne d'aménagement du territoire dont on ne mesurera toutes les dimensions que dans les décennies à venir.

En dehors des parcs nationaux et régionaux qui sont une forme du ter-

ritoire avec action spécifique de l'État, d'autres territoires les réserves de faune et flore reconnues d'ailleurs sur le plan international, ont également une mission spécifique et sans doute aussi une réglementation spécifique. Qu'en est-il en France ? Quelle est la situation actuelle et l'avenir des réserves ?

YVES BETOLAUD : Les réserves ont un effet sur la protection de notre patrimoine biologique, qu'il s'agisse des espèces ou ensembles animaux et végétaux rares ou sur le point de disparaître.

Ce n'est pas par maniaquerie de la part des scientifiques que l'on protège un certain nombre d'espèces menacées de disparition, mais pour des raisons qui peuvent être absolument vitales pour nous ou surtout pour les générations futures. Par exemple, la sélection extrêmement poussée à laquelle on arrive en agriculture moderne ou en zootechnie peut conduire à des phénomènes de dégénérescence, de carence en oligo-éléments, etc. ; dans l'intérêt de la santé des hommes et de la productivité économique, il pourra s'avérer nécessaire de revenir aux souches originelles. Pouvait-on imaginer, dans un autre domaine, qu'un champignon aussi modeste que le penicillium donnerait, à la suite de la découverte de la pénicilline, une chance nouvelle d'être sauvés à des millions de malades ?

En dehors des parcs nationaux et régionaux qui peuvent comprendre des « réserves intégrales », il y a bien d'autres territoires qui méritent d'être protégés : d'où l'inventaire général, actuellement en cours sur l'ensemble de la France, de toutes les stations présentant un intérêt biologique exceptionnel et qui doivent faire l'objet de mesures de protection, soit par la création de réserves naturelles, soit, dans certains cas, par la domanialisation.

A cette protection territoriale doit s'ajouter l'arrêt des prélèvements abusifs de certains éléments précieux de flore et de faune. De nombreux collec-

tionneurs ou revendeurs pillent en effet actuellement les espèces rares pour en faire de l'argent. Ce n'est pas tolérable. Un projet de loi sera déposé incessamment au Parlement français qui permettra de prendre des mesures, comme il en existe à l'étranger, afin d'éviter que de tels excès soient commis, souvent d'ailleurs par des ressortissants de pays voisins déjà soumis à une telle réglementation.

S'il n'était plus possible, pour différentes raisons, de protéger des espèces devenues extrêmement rares, il ne resterait alors que la solution ultime des « banques de chromosomes », où l'on cherche à conserver par le froid certaines semences précieuses qui pourront ainsi servir le jour où l'homme en aura besoin. Ce serait le dernier recours.

L'action privilégiée de l'État s'exerce également sur d'autres zones de territoire, les espaces verts urbains et suburbains. Où en est-on à l'heure actuelle du développement de cette politique ?

SERGE ANTOINE : Il y a, aux abords des villes, deux raisons pour les pouvoirs publics d'intervenir dans la protection des espaces verts.

La première est le conflit entre une certaine forme d'urbanisation et un espace rural souvent martyrisé. On se trouve ici en présence d'une zone-frontière typique où les détritiques et les déchets s'accumulent dans le no man's land ; le terrain vague s'étend. Une action doit s'exercer pour que les équilibres s'établissent entre le milieu urbain et la survie du milieu rural, en respectant les contrastes.

La deuxième raison est le fait que l'on assiste, dans les grandes agglomérations, à l'impossibilité, pour une part croissante des citoyens, de sortir de leur agglomération. Je viens de recevoir, il y a quelques jours, un Japonais responsable de la protection de l'environnement et de la nature. La seule question qu'il m'ait posée était celle-ci : « mais comment faites-vous pour que les citoyens arrivent à sortir des villes ? ». Ce spécialiste d'écologie

était finalement préoccupé des phénomènes de transports ! En effet, même si on étalait les « pointes », même si on articulait différemment les semaines, il reste qu'un bon tiers d'une population citadine n'a ni l'envie ni souvent la possibilité, en dehors des grandes vacances, de sortir loin. On est donc conduit à promouvoir des zones de loisirs, d'aires de récréation, de parcs naturels régionaux très proches des grandes villes.

Voilà pour les fondements de la politique. Quant aux réalités que fait-on ? Dans les ensembles neufs on recrée des espaces « verts », et les « villes nouvelles » commencent à intégrer la nature à l'intérieur de leurs plans et de leurs réalisations ; la publicité des appartements neufs se réfère à la nature. Mais il s'agit dans les deux cas d'une nature qui, il faut bien le dire, est trop souvent mal adaptée à cet usage. C'est un espace vert "décor" que l'on regarde. Satisfaisant pour les plans ou la vue, il ne l'est pas encore pour la vie.

Autre insuffisance : aux périphéries des grandes agglomérations on s'efforce d'utiliser les espaces verts existants, en particulier, les massifs forestiers, et c'est bien ; mais cet espace devrait s'appuyer davantage sur les espaces ruraux. Il serait intéressant, peut-être par des S. A. F. E. R. (*) un peu spéciales, de maintenir proches des grands ensembles des espaces de cultures ou d'élevage dans lesquels les citadins et particulièrement les jeunes, pourraient être au contact des fermes, des animaux : la plupart des jeunes citadins ne savent même plus ce qu'est une vache ou une poule.

Quant aux moyens de cette politique, je distinguerai trois catégories.

D'une part les moyens d'autorité : certaines amendes sont ridicules.

Il y a aussi les moyens financiers : l'insuffisance du personnel d'entretien et de surveillance est extrêmement grave ; Yves Bétolaud y faisait allusion en disant qu'il fallait payer le prix. Le coût de la main-d'œuvre s'élevant, l'entretien des forêts suburbaines posera un problème croissant (référence

américaine de la décadence d'un certain nombre de services publics). Entretien d'une forêt, non pas dans un but économique mais dans un but d'accueil est devenu une véritable charge.

Finances, autorité, surveillance mais aussi pédagogie, entraînement, exemplarité. Je crois que les exemples sont plus déterminants peut-être que les arguments d'autorité : on doit montrer des zones d'accueil réussies, ayant conservé l'encadrement naturel, dotées d'équipements légers et où l'on a su faire disparaître au maximum les véhicules de transport. Nous avons là, nous Français, beaucoup de choses à apprendre des Pays-Bas, de l'Angleterre, de la Scandinavie, et ce que nous apprenons c'est une manière d'appuyer davantage sur la rencontre aimable plutôt que sur l'individualisation d'un espace catalogué comme « espace vert suburbain » avec un grand E, un grand V, et un grand S.

YVES BETOLAUD : Le besoin très réel de nature ressenti par les habitants des agglomérations urbaines est à la fois physique et psychique.

Il est physique parce que les espaces verts sont un élément important de lutte contre les pollutions et les nuisances. Il ne faut quand même pas oublier que l'air n'est respirable que grâce à l'assimilation chlorophyllienne ; si nous détruisons les modestes végétaux qui nous entourent, la teneur en oxygène de l'air continuera à diminuer. On dit souvent qu'il faudrait planter quatre arbres par nouveau citadin... et on ne le fait pas.

Ce besoin est également psychique. Cette soif d'espace, ce besoin de retrouver les rythmes biologiques, tout cela est certain. Il va de l'appartement, des espaces fleuris autour des habitations, des jardins, des squares (que, pour ma part, je souhaiterais beaucoup plus ouverts, beaucoup plus intégrés aux zones urbanisées, sans barrières, un peu comme à Londres où l'on découvre brusquement, au détour d'un trottoir, quelques arbres, un endroit où l'on peut respirer autrement

et respirer autre chose), aux masses biologiques que l'on appelle des « coupures vertes » et qui devraient être prévues entre les secteurs urbanisés ; et puis, bien sûr, à la périphérie, il y a les grands massifs forestiers et les paysages ruraux qui, eux, devraient garder un caractère aussi naturel que possible.

Par « coupures vertes » (le terme est d'ailleurs, bien qu'usuel, assez mauvais, puisqu'il ne s'agit pas de couper mais d'intégrer), je n'entends pas uniquement les zones boisées. Serge Antoine avait parfaitement raison de nous dire qu'il n'y a pas que les forêts pour créer ces coupures ; il y a également la possibilité d'insérer entre les zones urbanisées des étendues réservées aux sports, des plans d'eau ou des cultures. Je pense à la réussite de l'intégration des plans d'eau dans l'urbanisme de Hambourg. Il est extrêmement plaisant, lorsque l'on va à son bureau, lorsque l'on vaque à ses occupations, de voir, à proximité, des voiliers, des bateaux à rames, des pêcheurs ; il y a rupture avec le rythme artificiel, trépidant, inhumain que nous avons trop souvent dans nos villes.

J'examinerai ici plus particulièrement le problème des espaces verts forestiers. Comment peut-on les créer, les préserver et les aménager ?

Il importe qu'il y ait d'abord volonté de l'ensemble des responsables, des représentants de la population et des pouvoirs publics, de prévoir ces zones dans les plans d'extension des villes et de les respecter. Il s'agit là d'un parti d'urbanisme qui suppose beaucoup de courage parce que, dans les ceintures suburbaines, le terrain est rare, cher et terriblement convoité.

La protection proprement dite peut faire appel à la réglementation, notamment aux plans d'occupation des sols. Il y a également une autre politique utilisée depuis peu en France dans les cas graves, mais qui est beaucoup plus répandue à l'étranger, la réservation foncière, c'est-à-dire la domanialisation ou l'acquisition par les collectivités locales de zones qui doi-

(*) Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, créées en France à partir de 1962, pour accélérer la restructuration des exploitations agricoles, grâce à l'acquisition de terres librement mises en vente et à leur rétrocession après aménagement éventuel.

vent être préservées et qu'il serait très difficile de maintenir en état, ou surtout d'ouvrir aux promeneurs et aux sportifs, uniquement par des moyens réglementaires.

Il faut quelquefois envisager la création pure et simple d'espaces boisés là où ils n'existent pas. Je citerai comme exemple la création entreprise depuis quelques années d'un écran de verdure à proximité des stations que l'on édifie sur le littoral du Languedoc. De tels reboisements pourraient être réalisés dans les banlieues qui sont particulièrement affligeantes par leur absence totale de verdure. Il y aurait là une grande œuvre à mener. Malheureusement cela coûte cher.

Beaucoup plus avancé est l'équipement de ces zones vertes pour le public. Depuis peu, les collectivités locales et l'État, ont entrepris un certain nombre d'équipements de forêts domaniales.

Il s'agit d'abord d'éviter que ces forêts ne soient salies ; il s'agit aussi de l'accueil proprement dit du public, et l'on réalise des équipements légers, se fondant dans le paysage et préservant son calme. Il faut éviter évidemment que ces aménagements ne transforment les forêts suburbaines en « luna parks ». Néanmoins, dans certains points bien choisis de ces espaces verts suburbains, on peut envisager des actions plus importantes qui seront souvent de nature culturelle, comme la création de musées de nature, ou de parcs où l'on verra des animaux de la forêt en semi-liberté ; et puis — pourquoi pas — de véritables musées d'art auraient bien leur place dans ces lieux où, pendant les week-ends et les vacances, viennent se rassembler des centaines de milliers de citadins qui fuient le cœur de la ville où se trouvent actuellement concentrés nos musées.

Ainsi, en même temps qu'on aura protégé un cadre de vie, on l'aura amélioré et on aura contribué à apporter un peu de mieux-être dans la vie des citadins. Les espaces verts font partie des équipements fonda-

mentaux de la cité, au même titre que les écoles, les hôpitaux ou la voirie.

L'un des problèmes les plus importants qui viennent d'être évoqués est évidemment celui du phénomène foncier posé par la constitution de ces espaces verts. Ne conviendrait-il pas d'envisager une évolution de la notion de propriété ?

JEAN-FRANÇOIS THÉRY : Il est bien certain que l'acquisition foncière est le meilleur moyen de protéger la nature. C'est celui qui est couramment pratiqué aux États-Unis où les parcs nationaux appartiennent soit à la Fédération soit à un État. Certes, les choses sont faciles dans ce pays immense où 42 % du territoire national appartient à l'État, faute d'appartenir à un autre propriétaire. Les pays européens, et la France en particulier, n'ont pas de ces facilités. L'acquisition des espaces naturels dont nous avons besoin est un problème très délicat et coûteux. Je ne vois de véritable solution que dans la transformation de l'essence même de la propriété foncière.

Jusqu'à une période très récente, la propriété foncière a été le support nécessaire de l'indépendance et des moyens de vivre de la plupart des Français. Elle était alors le garant de la dignité personnelle. Il est bien certain que notre siècle a quelque peu changé les perspectives ; petit à petit, la propriété foncière a quitté la fonction de support économique de la cellule familiale, pour s'orienter précisément vers d'autres usages encore mal définis. Par exemple, l'appropriation par tel ou tel particulier fortuné d'un morceau de paysage qu'il réserve à sa consommation personnelle, apparaîtra dans la conscience des générations à venir, comme parfaitement anormale. On a vu, au cours des siècles d'autres types de propriété perdre progressivement ce qu'ils pouvaient avoir d'absolu. La propriété foncière évoluera peut-être dans le même sens. Une espèce de droit éminent de la collectivité nationale sur la propriété foncière apparaîtra, qui permettra précisément d'imposer, de façon parfai-

tement admise par l'opinion, un certain nombre de servitudes de protection de la nature, ce qui n'est pas actuellement le cas.

SERGE ANTOINE : Je voudrais pour ma part insister sur l'impossible territorialité de la propriété. Avec deux exemples :

Un propriétaire de terrain construit une maison « isolée » : elle peut se voir à 30 km à la ronde.

Je citerai maintenant le Mont Saint-Michel comme un exemple de l'appropriation collective. Le Mont Saint-Michel appartient tellement à la France, et même à l'ensemble du monde, que si l'on y touche aujourd'hui, l'opinion réagira. La Camargue, aussi, n'est pas seulement le bien d'une collectivité locale, c'est un relais important de migrations internationales. Voilà des exemples très différents qui donnent la mesure des chevauchements. Je pense que l'on s'orientera vers une distinction du domaine « éminent » et du domaine « utile ». Mais il faudra inciter les collectivités locales à une certaine réservation hors leurs murs, et à intervenir dans le domaine foncier au delà de leurs limites territoriales. A l'heure actuelle, statistiquement, dans les Basses-Alpes, il y a les samedis et les dimanches, trois fois plus de Marseillais que de Bas-Alpins. Je ne veux pas dire que Marseille doit racheter les Basses-Alpes, mais je veux indiquer qu'une métropole urbaine a des devoirs de solidarité à l'égard du territoire voisin.

Toutes les mesures dont il vient d'être question et qui concernent les parcs nationaux et régionaux, les réserves, les espaces verts, aboutissent à une délimitation territoriale assez stricte de zones dites « de nature ». Est-ce à dire, et l'accusation a été formulée, que l'on abandonne à son sort le reste du territoire ?

BERNARD SAILLET : Notre politique d'isolement des cas significatifs de protection est effectivement parfois violemment combattue. On a dit que les parcs naturels étaient l'opium du peuple..., alibi pour les pouvoirs pu-

blics, concession aux protecteurs de la nature, afin de pouvoir poursuivre allègrement sur le reste du territoire les errements passés; quand de plus noirs desseins ne nous sont pas attribués.

L'accusation serait justifiée si l'on admettait allègrement d'abandonner à son triste sort la quasi-totalité du territoire national. Or, la politique des parcs ne veut pas s'enfermer dans un statut particulier : elle reste ouverte et participe, par exemple, très largement à la politique de rénovation rurale. Ceci étant, certaines zones méritent d'être particulièrement protégées et aménagées pour au moins trois raisons (il y en a d'autres) :

- en raison de leur intérêt scientifique et culturel exceptionnel ;
- parce qu'il est plus facile d'intervenir avant que d'irréparables dommages aient été commis, plutôt que d'essayer ensuite, à dix fois plus de frais, de restaurer ce patrimoine... quand il n'est pas trop tard ;
- enfin et tout simplement parce que l'on ne peut, ni matériellement, ni financièrement, tout faire à la fois.

JEAN-FRANÇOIS THÉRY : La question posée touche évidemment au cœur même de la politique des espaces naturels. Il est certain que la vision des routes encombrées à l'approche des grandes villes, un samedi après-midi ou un dimanche soir, a quelque chose de tout à fait absurde. Et l'on est, malgré soi, conduit à penser qu'il vaudrait mieux améliorer la ville de façon à ce que les gens ne sentent plus la nécessité d'en sortir systématiquement. Nous sommes bien d'accord sur cet aspect du problème. Mais les pouvoirs publics qui, légitimement, ont à se préoccuper de l'avenir et ont à définir une politique d'urbanisme, apte à rendre les villes de l'an 2000 plus habitables, ne doivent pas pour autant se désintéresser de ces 50 millions de Français actuels. Tout un aspect de cette politique va donc consister à offrir aux gens pris au piège de notre urbanisation maladroite, la compensation dont ils ont maintenant besoin.

La seconde justification paraît évidente. Nous n'avons pas le droit de consommer tout notre territoire pour la génération présente et celle de nos enfants. Nous n'avons pas le droit d'utiliser d'une manière irréversible ce qui sera également le territoire des Français, des Européens, des années 2050, 2100, ou 2500. Nous avons des devoirs envers les générations futures. Puisqu'il existe encore des zones magnifiques de nature, sinon vierge, du moins « libre », il faut que nous pensions à les leur réserver pour qu'elles puissent, elles aussi, exercer librement des choix.

YVES BETOLAUD : Aux raisons très bien analysées qui viennent d'être indiquées, j'en ajouterai une autre. Les réalisations qui sont faites dans le cadre des parcs, des réserves, des espaces verts aménagés doivent avoir une valeur exemplaire, une valeur d'entraînement. Il est important de consacrer tous les moyens voulus sur un certain nombre d'endroits privilégiés, pour mettre au point et parfaire nos méthodes de protection et d'aménagement. A partir de là, on peut espérer que des collectivités territoriales, des associations ou des particuliers utiliseront ces exemples et ces méthodes pour démultiplier ce qui aura été réalisé par les pouvoirs publics ; c'est à cette condition seulement que la politique de l'environnement prendra sa véritable ampleur.

Parallèlement aux interventions de l'État et à cet intérêt accru de l'opinion pour les problèmes d'aménagement, que font les autorités et collectivités locales ?

BERNARD SAILLET : Les élus, les maires, les responsables des administrations interviennent et sont certes beaucoup plus conscients qu'il y a dix ou quinze ans de l'importance de ces problèmes.

Dans des domaines concrets, de très belles réalisations ont été faites, qu'il s'agisse d'aménagement d'espaces verts, d'enlèvement des ordures. Cela est d'autant plus méritoire que l'intérêt à court terme de ces opéra-

tions n'apparaît pas toujours nettement. Il faut un certain courage à un responsable élu pour affecter des crédits à des réalisations de simple hygiène ou de prévention, de protection de paysages.

Au delà des réalisations concrètes d'équipement ou de protection de périmètres précis ou même de création de parcs naturels, le problème même de la protection de l'équilibre de la biosphère est autrement plus difficile, plus complexe, en raison de l'imbrication des intérêts, des droits acquis et des situations de fait et de l'étendue des problèmes. Cela est plus cher aussi... Mais avant tout investissement financier des collectivités locales, je pense qu'un effort poursuivi d'éducation et de coordination des actions des responsables permettrait déjà de grands progrès.

SERGE ANTOINE : L'intervention des autorités locales sur ce problème de l'environnement (et pas seulement sur leur territoire, comme je l'ai dit tout à l'heure) est indispensable ; car elles sont un point de rencontre de toute une série de décisions dites « sectorielles » qui, dans les administrations centrales, se trouvent traitées séparément sans prise en considération des effets de l'une sur l'autre. Les drames du paysage actuel, quant aux routes, lotissements, dépôts industriels, pylônes électriques, décharges, carrières, viennent de ce que l'on ne tient pas compte des collectivités locales; une cinquantaine d'éléments influent sur le paysage dont plus des 2/3 relèvent de la puissance publique.

Face à cette spécialisation administrative, les collectivités locales apportent, par essence même, une intégration de ces différentes forces et une confrontation avec l'environnement physique et humain et ses possibilités d'évolution.

Malheureusement — il faut bien le dire — la plupart des décisions relevant des politiques nationales ou des politiques locales sont à très moyen terme, sinon à court terme. On obtiendrait probablement un effet plus grand

si les collectivités locales intégraient le long terme dans leurs options et si on les y aidait. C'est le cas en matière de réservation de terrain. Si, à l'heure actuelle, Stockholm peut valablement donner un visage à sa banlieue, c'est parce que, entre 1900 et 1905, la municipalité a acheté des milliers d'hectares ; comme le disait Jean-François Théry tout à l'heure, une génération a pensé à la génération suivante.

Quand je parle de collectivité locale, je crois qu'il faut que nous fassions attention pour éviter une morcellisation déjà trop évidente. Bien sûr, les communes européennes ont été dessinées sur un certain paysage au Moyen-Age, encore extrêmement présent aujourd'hui. Mais, à l'heure actuelle, les grands contrastes, la rapidité et la vitesse avec laquelle on traverse les paysages et les moyens pratiques et financiers qui permettent d'avoir une réelle autorité sur le destin du paysage, nécessitent de revoir ces frontières. C'est pourquoi, pour l'environnement, une cinquantaine ou soixantaine de communes ont souvent intérêt à travailler ensemble. Ce chiffre aurait fait frémir les institutionnalistes il y a dix ou quinze ans. C'est un chiffre qui, de nos jours, est largement pris en compte pour fonder notamment une politique de parcs régionaux : le Parc naturel de Bretagne a mis en œuvre l'action concertée d'une trentaine de communes.

L'aménagement de l'espace naturel avec les différents choix qu'il implique constitue-t-il un problème spécifiquement national ou bien doit-on l'envisager sur le plan international ?

YVES BETOLAUD : Les problèmes touchant à la protection de la nature débordent évidemment le cadre national ; ainsi, par exemple, la pollution des mers, de l'atmosphère, ou de certains fleuves internationaux, comme le Rhin dont on a beaucoup parlé ces derniers temps.

Une autre idée a été soulignée par Serge Antoine, c'est le caractère mondial de la valeur de certains éléments

du patrimoine naturel. Il y a des richesses ou des sites qui n'appartiennent pas à un pays, mais à l'ensemble des habitants de la planète.

La concertation est utile, souhaitable et même indispensable pour éviter les grandes catastrophes.

C'est dans cet esprit que toute une série de conférences internationales sont réunies. L'année dernière, sous l'égide de l'U. N. E. S. C. O., quatre-vingts pays ont étudié le problème de l'utilisation rationnelle des ressources de la biosphère : 1970 sera l'Année Européenne de la Nature. En 1971, il y aura une conférence à Prague organisée par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies sur les problèmes de l'environnement. Enfin, en 1972, une conférence mondiale sera organisée sur ce thème par l'Assemblée générale des Nations Unies.

SERGE ANTOINE : L'échelon international peut intervenir de trois manières à mon sens.

Au niveau des connaissances d'abord : les connaissances n'ont pas de frontières et il demeure encore beaucoup d'inconnues, notamment dans les rapports entre l'homme et le milieu ambiant, qui méritent d'être étudiées ensemble. Un pays peut faire l'économie de ces recherches en s'appuyant sur celles des pays voisins. La détection systématique des grands courants de pollutions, par exemple, ferait apparaître des Gulf Stream très internationaux. Un des endroits les plus pollués actuellement par certaines industries du Nord-Est européen, c'est le nord de la Scandinavie, à tel point que les problèmes de ces régions devraient finalement trouver leur solution en Allemagne même.

Au niveau des actions concertées, s'imposent une politique de l'eau franco-belge, une politique du Rhin pour l'ensemble des riverains du Rhin. Des parcs naturels nationaux ou régionaux se donnent déjà la main de part et d'autre de la frontière : Vanoise et Paradis, Pyrénées.

Le troisième mode d'intervention international est la réglementation.

On ne peut faire une réglementation si celle-ci n'est pas internationale, parce que, bien souvent, la prise en considération du milieu naturel fausse les données de la compétitivité (entendue au sens étroit du terme). Une réglementation stricte de certaines nuisances ne peut pratiquement se faire qu'au plan international, si l'on ne veut pas que l'industrie du pays qui n'a pas subi cette réglementation soit favorisée par rapport aux autres.

En conclusion n'y aurait-il pas lieu de revenir à notre première question ? Si l'évolution de l'opinion doit être jugée comme un facteur encourageant, doit-on associer plus étroitement cette opinion aux grands problèmes d'aménagement ou bien, au contraire, considérer la politique des espaces naturels comme un domaine réservé aux seuls spécialistes ?

JEAN-FRANÇOIS THÉRY : Rien n'est possible aux niveaux élevés, nationaux, internationaux, régionaux, si tous les citoyens ne prennent pas eux-mêmes cette tâche à cœur. En effet, la pollution des eaux, la saleté de certaines forêts suburbaines, des phénomènes nombreux de dégradation du milieu, prennent naissance dans des actes individuels. Il est indispensable que les citoyens d'un pays apprennent que la nature est délicate, fragile, qu'elle doit être respectée, que l'on ne peut pas impunément la dégrader, la salir et que la lutte contre la dégradation du milieu naturel est autant l'affaire de chacun que le résultat des mesures réglementaires. L'école a une part très importante à prendre dans cette éducation indispensable ; la famille et les mouvements de jeunesse aussi. Les jeunes et leurs organisations témoignent, d'ailleurs, assez spontanément d'un intérêt pour les problèmes naturels.

YVES BETOLAUD : Sans une véritable « conscience biologique », des jeunes jusqu'aux adultes, des simples promeneurs du dimanche jusqu'aux ingénieurs, des chercheurs scientifiques jusqu'aux élus, nous risquons, à court terme, la perte de notre environnement.